

ASSOCIATION "VERN TIERS-MONDE"

FETE DES MERES

Offrez un cadeau à votre maman et, en même temps, favorisez un enfant du Tiers-Monde à l'occasion de la Fête des Mères, l'Association Vern Tiers-Monde vous propose une vente de foulards et de petits tableaux en peinture sur soie, ainsi que des bouquets.

Le bénéfice de la vente ira à l'orphelinat d'Avotra à Madagascar.

Cette vente aura lieu le SAMEDI matin 25 MAI, de 9 H à 12 H, place du Marché et devant UNICO.

PAIN CONTRE LA FAIM

Ne jetez plus votre pain rassis. Grâce à l'association "Pain contre la faim", il peut aider à financer des projets de développement dans les pays du Tiers-Monde, ainsi depuis 1986 :

- . 1 puits a été creusé au Mali
- . 2 puits maraichers à Mopti
- . 1 réserve d'eau sur le plateau Dogon
- . 1 achat d'une molyette dans un centre social à Bamako.

Des grands sacs seront à votre disposition dans chacune des boulangeries de Vern, que nous remercions d'avoir bien voulu accepter. Vous pourrez ainsi déposer votre pain dur, sec et propre. L'association Vern Tiers-Monde se chargera de collecter les sacs et par l'intermédiaire de "Pain contre la faim" de le faire broyer. Il entrera ensuite dans la composition d'aliments pour animaux. Le bénéfice de cette opération servira à financer des projets de développement au Mali.

NE GASPILEZ PLUS VOTRE PAIN - APORTEZ TOUS VOS BOUTS DE PAIN RASSIS A VOTRE BOULANGERIE. MERCI

ASSISTANTES MATERNELLES

Parents,

Vous qui recherchez une assistante maternelle agréée, sachez que l'association est à votre disposition pour vous communiquer les noms des personnes disponibles pour la garde de votre enfant.

Pourquoi une assistante maternelle agréée :

Elle offre des garanties (contrat de travail).

Elle ne peut garder qu'un nombre limité d'enfants.

Elle est couverte par une assurance pour l'enfant accueilli.

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Pour chaque enfant âgé de moins de 6 ans confié à une assistante maternelle agréée, la caisse d'allocations familiales se charge de payer directement, pour les parents à l'U.R.S.S.A.F., les cotisations sociales dues sur le salaire de l'assistante maternelle.

Déduction pour les impôts sur le revenu pour les parents qui confient leurs enfants à une assistante maternelle agréée.

Pour tous renseignements contactez Mme FONTAINE
Tél. 99.62.86.29

FETE DES CLASSES 1

Organisation du banquet des classes 1 Mercredi 22 Mai à 20 h salle familiale sous la Mairie.

Nous comptons sur la présence des Vernois et Vernaises soucieux de perpétuer cette sympathique tradition.

USV - VOLLEY-BALL

La section Volley de l'USV organise :

Le 2 Juin, à partir de 13 h, la 4ème édition de son "TOURNOI-DETENTE" en 6x6 mixte, réservé aux Vernois.

- 6 joueurs sur le terrain, dont au moins 2 femmes ou 1 femme et 1 jeune (cadet ou cadette).

- 3 Licencés maximum dont 1 femme au moins.

- Inscriptions jusqu'au 25 Mai au 99.62.76.93 au 99.62.88.58

Coût : 10 F par personne (assurance).

INSERTION PROFESSIONNELLE

Une permanence insertion professionnelle aura lieu le Jeudi 25 Mai, de 14 h 30 à 17 h 30 au Centre des Mairies. J. François GUITTON, correspondant Crédit de Formation à Vern, accueillera les jeunes de 16 à 25 ans en recherche de formation ou d'emploi.

CHORALE "JOIE NOUVELLE" DE VITRE

La Chorale "Joie Nouvelle" de Vitré, dirigée par François Boucherit, donnera un CONCERT à l'Eglise de Vern, LE VENDREDI 24 MAI, à 20 H 30.

En première partie, des oeuvres de musique sacrée classique et celtique. En 2è partie, des chansons populaires, du folklore et des variétés.

La Chorale "Joie Nouvelle" compte une soixantaine de chanteurs. Depuis sa création en 1979, elle a participé à de nombreux concerts en Allemagne dans le cadre des jumelages avec la ville de Vitre et aussi en Italie, à l'occasion de l'Année Européenne de la Musique en 1985. En juillet prochain, elle se produira au Canada à Terrebonne, ville jumelée avec Vitré, qui organise les 11ème chorales d'A Coeur Joie Canada. La Chorale de Bel-Air participera à ce concert.

ENTREE : Adultes : 20 F

enfants gratuits jusqu'à 14 ans.